

Commission Permanente pour la Mission avec les Jeunes
Proposition pour le Chapitre.

Proposition Officielle : En reconnaissant l'inclusion par le 34^e Chapitre Général de la Mission auprès des jeunes comme étant un ministère traditionnel de la Congrégation selon la Règle 7b de Constitutions et Règles des OMI ; et reconnaissant l'importance accordée à ce ministère par deux congrès internationaux organisés par la Congrégation, la Commission intérimaire pour la Mission Oblate avec les jeunes demande les membres de 36^e Chapitre Général de réaffirmer la mission avec des jeunes comme une priorité dans la Congrégation en prenant des actions sur la résolution suivante :

Que le 36^e Chapitre Général donne un mandat au Supérieur Général en Conseil de mettre en place une Commission permanente pour la Mission avec les Jeunes afin de soutenir ce ministère dans les Régions et les Unités Oblates.

- Elle aura comme tâches, entre autres, de présenter au Supérieur Général en Conseil pour approbation le document développé lors du deuxième Congrès sur la Mission avec les jeunes intitulé : « La Vision Oblate pour la Mission auprès des jeunes ».
- La Commission se doit aussi de développer et de présenter au Supérieur Général en Conseil pour une approbation éventuelle : « Normes Générales pour la Mission Oblate auprès de la jeunesse ».
- **Promoteur de la proposition :** la Commission intérimaire pour la Mission Oblate avec les jeunes.
- Le Supérieur Général a créé un Comité Ad Intérim pour la Mission Oblate auprès des jeunes afin d'explorer la mise en œuvre des propositions du deuxième Congrès de la Session Plénière sur la Mission Oblate avec les jeunes entre Avril et Mai 2016. Sont membres de la Commission: Christian Fini OMI (Province d'Australie), Coordinateur, Claudio Carleo OMI (Délégation du Sénégal), Cleber Lopes OMI (Province du Brésil), Irvin Morastil OMI (Province de Philippines), Marcin Serwin OMI (Province de l'Assomption), Antonio D'Amore OMI (Province de Méditerranée), Luis Ignacio Rois Alonso, OMI (Conseiller Général) - Liaison de l'Administration Général pour la Mission avec les jeunes).
- **Le Contexte :** Dès la fondation de la Congrégation, un des premiers ministères du Fondateur, St. Eugène de Mazenod avait répondu aux besoins de jeunes gens. Le 34^e Chapitre Général avait reconnu cela en incluant « le ministère de la jeunesse » dans la Règle 7b de Constitutions et Règles des OMI comme un ministère traditionnel. En réponse à cette modification, le Premier Congrès Oblat sur le ministère de la jeunesse avait eu lieu à Sydney, en Australie en 2008. Il a été reconnu que pour que ce ministère soit réellement une mission oblate, il doit être une mission « avec » les jeunes et non pas simplement une mission auprès des jeunes.

Le deuxième Congrès Oblat sur le Ministère de la jeunesse, intitulé « La Mission Oblate avec les jeunes » a eu lieu à Aix-en-Provence, France en 2016. Lors de ce congrès, en s'appuyant sur le passé, les participants ont reconnu la nécessité d'avoir une vision claire et un cadre pour guider la Mission Oblate avec les jeunes, ainsi que des documents plus pratiques tels que les Normes Générales, Matériel de la formation, et autres ressources afin d'aider les Oblats dans leur ministère avec les jeunes.

Projets en cours : EBAUCHE - Vision Oblate pour la Mission avec les Jeunes. Site Internet :

<https://sites.google.com/site/oblatemissionwithyouth/>